

Le p'tit Valbourgeois

Le Bulletin d'Information de la Mairie de Bouglainval
www.mairie-bouglainval.fr

N° 8-Décembre 2017

Pour contacter la Mairie : accueil@mairie-bouglainval.fr ou par téléphone au : 02 37 22 88 08
Ecole : 02 37 22 81 73 — Service Restauration Scolaire (entre 11h30 et 13h30) et Centre de Loisirs : 02 37 22 86 25

L'Édito

Depuis le 1er janvier 2018, la commune de Bouglainval a rejoint l'agglomération de Chartres Métropole avec ses voisines de toujours : Maintenon, Chartainvilliers, Houx, mais aussi 16 autres communes de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France.

Le changement d'intercommunalité de rattachement s'est fait, d'un point de vue des habitants, en douceur. C'est ce qui était prévu.

En presque 5 mois, nous avons avancé avec les différents services de l'agglomération chartreuse et le constat est sans équivoque, c'est une machine qui fonctionne bien et qui nous simplifie la vie quotidienne sur de nombreux points.

En page 2, vous allez retrouver la liste des missions reprises par Chartres Métropole et les numéros de contacts utiles.

Ce numéro présente aussi les éléments budgétaires pour l'année 2018 et revient sur l'évolution des dépenses d'investissement sur les dernières années montrant ainsi que la commune a poursuivi une politique volontariste d'investissement malgré les baisses des dotations de l'Etat.

Pour terminer, nous présenterons les prochaines manifestations qui auront lieu d'ici juillet.

Bonne lecture.

Le Maire
Philippe BAETEMAN



17 au 19 Mai—La Cafetière (voir le programme page 4)

20 Mai—La rue aux enfants (voir le programme page 7)

11 et 18 Juin—Elections législatives

17 Juin—Fête de la Musique

14 Juillet - Repas du 14 juillet dès 19h30, suivi de la retraite aux flambeaux et du feu d'artifice.

24 Septembre—Brocante / Vide Grenier

Inscriptions scolaires 2018-2019

Votre enfant est né en 2014, vous pouvez l'inscrire dès maintenant pour la prochaine rentrée scolaire à la Mairie aux heures d'ouvertures au public. Pour ce faire, vous devez amener :

- une copie du livret de famille
un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Après l'inscription en mairie, vous pourrez inscrire votre enfant auprès de la directrice de l'école (Mme DEKERF que vous pouvez joindre au 02 37 22 81 73 ou par mail ec-prim-bouglainval-28@ac-orleans-tours.fr).

Vous venez d'emménager dans la commune (ou vous y viendrez d'ici la prochaine rentrée) et vous avez des enfants scolarisés en maternelle ou en primaire, vous devez procéder de la même façon pour inscrire votre enfant. **Dans le cas où votre enfant est déjà scolarisé, vous devez obtenir un certificat de radiation.**

Depuis le 1er janvier 2018, Bouglainval a rejoint Chartres Métropole

En tant qu'habitant de la commune, vous bénéficiez de services qui sont assurés par la commune ou Chartres Métropole. L'intégration de la commune dans l'agglomération vous permettra aussi de bénéficier de l'accès à certaines infrastructures. Voyons à présent en détail ce qui va changer pour vous. Pour plus d'information, vous avez la possibilité d'accéder au site de Chartres Métropole www.chartres-metropole.fr et de parcourir le magazine « Votre aggro » que vous recevez dans vos boîtes aux lettres.

Enfance

- **L'accueil périscolaire** (7h à 8h30 et 16h30 à 19h), ce service, sera géré jusqu'à la fin de l'année scolaire par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'IdF (CC PEIdF). A partir de septembre, c'est la commune qui reprendra la compétence. Pour ce faire, la commune a décidé de recruter Laurent COLAS, l'actuel Directeur du Centre pour qu'il poursuive ses missions. Il sera accompagné de Morgane LHOSTIS (l'ATSEM de la maternelle) sur les horaires du matin et Jessie JACOT (agent polyvalente Restauration/Entretien de l'école). Jessie a suivi sa formation BAFA pendant les vacances de printemps afin d'être opérationnelle dès septembre.
Le coût estimé pour la commune (différence entre les dépenses : personnels, fournitures et les recettes : facturation famille, CAF est estimé à environ 10 000 € par an et sera pris, en grande partie, par Chartres Métropole.
- Les **NAP** (Nouvelles activités périscolaires, les mardis et vendredis de 15h à 16h30), sont assurés jusqu'à la fin de l'année scolaire par la CC PEIdF. Elles ne seront plus assurés à compter de septembre, le Conseil d'école ayant décidé de revenir à la semaine de 4 jours. L'accueil du mercredi complet sera assuré dès septembre.
- La **cantine** (11h30 à 13h30), ce service restera assuré directement par la commune. **Aucun changement pour les parents.**
- Les **mercredis après-midi, les petites vacances et les grandes vacances.** Comme pour l'accueil périscolaire et les NAP, ce service sera assuré jusqu'à fin août 2018 par la CC PEIdF. **Aucun changement pour les parents.** A compter de la prochaine rentrée scolaire 2018, le service sera assuré dans nos locaux par Chartres Métropole. C'est Laurent COLAS qui assurera les tâches de Direction. En plus de l'accès à notre centre, les enfants pourront s'inscrire sur les autres centres du territoire de l'agglomération. Un nouveau centre sur « Maintenon » sera, très probablement, réalisé pour remplacer le Centre de Changé. C'est l'agglomération qui prendra en charge la différence entre les dépenses et les recettes.
- Pour les **stages ados** (pour les 12–17 ans); nos enfants pourront fréquenter les structures de la CC PEIdF jusqu'à fin août 2018 ou celles de Chartres Métropole depuis le 1er janvier 2018.
- Le **RAM**, est assuré par la CC PEIdF jusqu'au 31 août 2018 dans un souci de continuité. C'est l'agglomération qui prend en charge le coût du service et assurera le service à compter de septembre.
- **Scolaire**, Aucun changement, Bouglainval reste indépendante au niveau de son école et continuera d'accueillir les enfants de la maternelle au CM2. A compter du 1er septembre 2018, les enfants pourront bénéficier de l'initiation à la natation. Le coût de l'accès et du car sera pris en charge par l'agglomération. A compter de septembre, la semaine d'école repassera à 4 jours les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

La gestion des ordures ménagères et l'accès aux déchetteries, depuis le 1er janvier 2018, c'est Chartres Métropole qui vide vos bacs en sollicitant l'ancien prestataire de la CC PEIdF. Vous pouvez toujours accéder à vos déchetteries habituelles (comme celle de Pierres par exemple) et accéder aux déchetteries de l'agglomération. La seule différence pour vous est la baisse du taux de la taxe d'ordure ménagère (visible sur votre taxe foncière) qui passera de 18,5 % à 11,5 %. **C'est donc plus de 100 € d'économie par an pour vous.** Pour la commune, CA CM ramassera les poubelles des bâtiments publics gratuitement. Gain estimé pour la commune : xx € par an. Les jours de collecte ne sont pas modifiés. Chartres Métropole étendra à nos communes le passage de la collecte des encombrants 2 fois par an.

Gestion de l'eau, depuis le 1er janvier 2018, c'est CM qui prend en charge la distribution de l'eau. Aucun changement visible, le tarif actuel reste inchangé jusqu'en 2020, au-delà, il sera ramené au tarif de l'agglomération ce qui présentera un écart maximal de 20 €. Le budget annexe de l'eau, actuellement géré par la commune, sera transféré à CA CM.

Au 1er janvier 2018, Bouglainval rejoint Chartres Métropole

L'assainissement, Chartres Métropole mettra en place le contrôle périodique (tous les 5 ans des installations autonomes), ce service obligatoire sera financé par une taxe annuelle d'environ 30 € intégrée à la facture d'eau. Si vous avez un assainissement « hors normes » classé xxxx lors du précédent contrôle; vous pouvez profiter de la campagne de réhabilitation de votre fosse par Chartres Métropole d'ici la fin de l'année. Pour cela, contactez M. Zorzetto au xxxxx.

L'éclairage public, depuis le 1er janvier 2018, c'est CM qui prend en charge l'éclairage public : entretien des lampadaires, règlement des factures d'énergie, remplacement ou ajout de nouveaux lampadaires. Le budget correspondant à cette dépense sera transféré par la commune à CM en fonction du niveau constaté sur les 3 dernières années. La commune ne supportera donc pas les hausses tarifaires à venir.

Transports

- **Transports scolaires**, les élèves seront dotés d'une carte JV Malin Filibus à compter du 1er janvier 2018. Pour la fin de l'année scolaire, cette carte sera gratuite (10 € par enfant à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019). Cette carte permettra de prendre gratuitement l'ensemble des transports de l'agglomération. De plus, l'agglomération prendra à sa charge le coût pour les communes, ce qui représente pour Bouglainval une économie d'environ 8000 €.
- **Transports à la demande (TAD)**, vous pourrez solliciter le service de l'agglomération pour vos déplacements vers certains points de Chartres (gare routière, hôpital, Odyssée, etc.). Le prix est de 2,30 € à l'unité (21 € pour une carte 10 trajets). Pour réserver, il suffit de contacter la plateforme filibus au 0825.30.28.00, pour plus d'information, rendez-vous sur filibus.fr
- **Transports pour les personnes à mobilité réduite (TPMR)**, ce service est réservé aux personnes invalides à 80% et plus et titulaires d'une carte d'invalidité. Le service est accessible sur inscription préalable, les formulaires sont disponibles à l'agence ou sur filibus.fr. La réservation du trajet se fait comme pour le TAD. Le prix du billet est de 1,30 € par trajet.

Les autres services aux habitants

- **Ouverture des tarifs « agglomération » aux valbourgeois** : tarification préférentielle pour plusieurs services de Chartres Métropole et de Chartres : l'Odyssée, Médiathèque, Musée ...
- **Le point d'accès droit** : service d'information sur le droit et le juridique dans un soucis de médiation, préalable.
- **Aide à la réhabilitation des logements** : subvention et prêts à taux zéro pour les dépenses d'isolation ???

Les services aux communes

- **Instruction des autorisations de droits des sols** (Permis de construire, etc.), Chartres Métropole met ses services instructeurs à disposition des communes membres. Gain estimé pour la commune : 4 000 € par an.
- **Plate forme des marchés publics**, mise à disposition d'une plateforme numérique pour mettre en ligne nos consultations (obligation pour tout marché supérieur à 15 000 €). Gain estimé pour la commune : 200 € par an.

Ce qui va changer en terme de taxes (taux de la fiscalité 2017)

Taxe d'habitation, le taux intercommunal appliqué sur votre taxe d'habitation passera de 9,25 % (pour la CC PEIdF) à 9,32 % (pour la CA CM), soit une augmentation de 0,76 %.

Le taux

Rétrospective de nos apprentis citoyens

Agés de 8 à 11 ans, nos 11 apprentis citoyens n'ont pas chômé depuis septembre dernier.

Après avoir pris connaissance des dossiers en cours et étudié de nouvelles idées (piste cyclable, city stade, sécurité du village etc...)

On les a vu :

✓ Apprentis cuistots lors de la galette des rois du 29 janvier 2017



Aux pommes, frangipane et chocolat ... humm, c'était délicieux

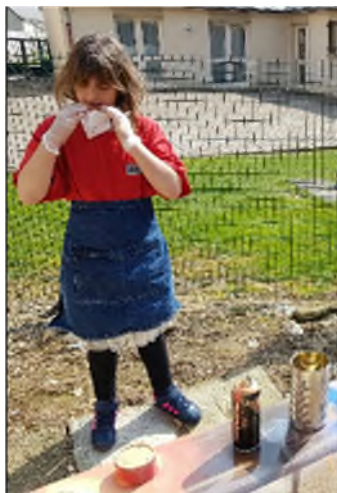


Confection de couronnes

✓ Apprentis secouristes lors de la formation « apprendre à porter secours » par la Croix Rouge le 18 mars 2017



✓ Apprentis peintres pour la vente de compositions florales pour la rue des enfants du 20 mai prochain

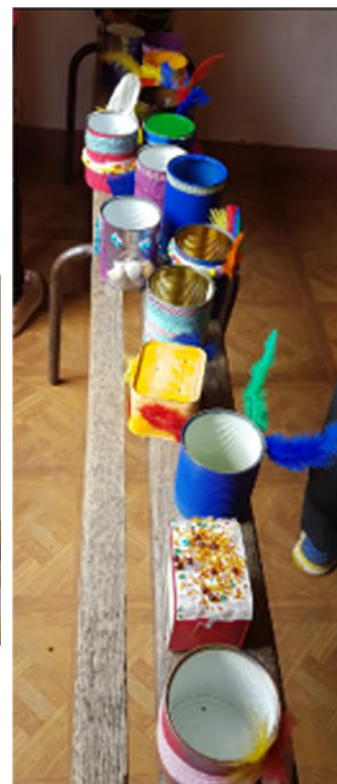


Atelier peinture du 26 mars 2017 – pots de conserves et palettes sous une belle journée ensoleillée

✓ Apprentis artistes



Atelier customisation des pots de conserve du 30 avril 2017 : ici nos apprentis sont très inspirés !



Il reste encore un atelier plantation pour nos apprentis jardiniers prévu mi mai.

La réalisation des enfants sera mise en vente le **20 mai** lors de la



Plan canicule 2017 –Registre



La Mairie a mis en place un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Si vous correspondez aux critères, vous pouvez demander votre inscription ou celle d'un proche.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de la Mairie.



Les pompiers de Maintenon recrutent des volontaires ...

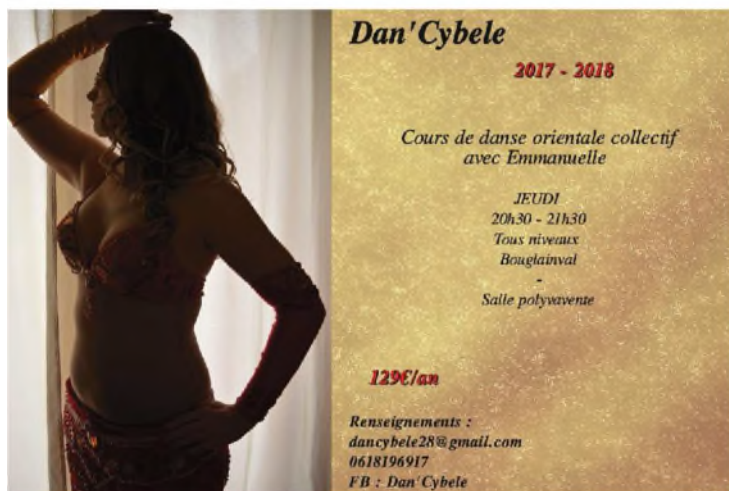
En 2015, les Sapeurs-Pompiers de Maintenon ont organisé une journée « Portes Ouvertes » pour faire découvrir l'activité de Sapeur-Pompier volontaire et susciter de nouvelles vocations.

Cette journée a rencontré un franc succès et déjà 3 nouvelles recrues nous ont rejoint. Le Centre de Secours de Maintenon continue de recruter.

Si vous souhaitez devenir sapeur-pompier volontaire, vous pouvez contacter la mission volontariat du Service Départemental d'Incendie et de Secours au 02 37 91 88 89 ou envoyer un mail à l'Adjoint au Chef de Centre sur contactrecrutement.csmaintenon@gmail.com

Dan'Cybele est une nouvelle association valbourgeoise de cours de danse orientale collectif.

Début des cours : 7 septembre, le premier cours d'essai est gratuit.



Nuisances sonores - Limitation de l'usage des appareils automatiques

L'utilisation des matériels amenant des nuisances sonores (tondeuse, taille haie, tronçonneuse, etc.) est tolérée du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Feux Interdits

Par **arrêté préfectoral**, nous vous rappelons qu'il est **strictement interdit** de brûler des déchets verts sur la commune et tout autre matériaux.

Vous pouvez déposer vos déchets verts : feuilles, herbes tondues, branchages à la déchetterie de Pierres (l'accès est gratuit, pour les nouveaux arrivants, vous devez faire une demande de carte d'accès au préalable avec un justificatif de domicile et votre carte d'identité).

Dans le cas où vous auriez plus de 2 m³ à déposer vous pouvez contacter la déchetterie, les 2 m³ étant votre droit hebdomadaire, vous pouvez déposer en une fois votre droit mensuel (à savoir 8 m³).

Il est rappelé aux propriétaires qu'ils doivent maîtriser les arbres ou arbustes en limite de propriété pour ne pas qu'ils empiètent sur le domaine public et entretenir les abords de leur propriété.

De plus, la vallée du Larys n'est pas une décharge et il est interdit d'y abandonner tous déchets (verts ou autres) sous peine de poursuite.

Horaires d'ouverture du secrétariat

Mardi de 16h30 à 19h

Mercredi de 10h à 12h

Samedi de 10h à 12h

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Le p'tit Valbourgeois Bulletin d'Information de la Mairie de Bouglainval

Responsable de la Publication : Philippe BAETEMAN, Comité de rédaction : Equipe municipale